
OBSERVATIONS

D'UN CITOYEN,

Sur la grande question qui doit être agitée à l'Assemblée Nationale, touchant la demande faite par MM. les Députés des Colonies, pour qu'il leur soit permis d'ouvrir leurs Ports à tous bâtimens Étrangers.

LA demande que font MM. les Députés des Colonies n'est pas admissible, parce que leur députation n'est pas légale; les Colons & Négocians des villes du Cap, Port-au-Prince, S. Marc, Port-de-Paix, Léoganne, les Cayes, Fort-Dauphin, &c., ne les ayant point reconnus ni avoués, sans toutefois avoir réclamé contre leur illégalité.

Il n'y a que quelques Propriétaires de Saint-Domingue qui, en leur qualité de grands *terriers*, se sont crus autorisés à se présenter devant l'au-

Russ.

DL

141

.F24

no. 532

(2)

guste Assemblée de la Nation, pour y faire des motions tendantes à combler la ruine du Commerce de la Métropole, qui ne souffre ou languit que trop sensiblement depuis l'espace d'environ deux ans.

Ces Messieurs, sous prétexte que les Colonies ont manqué quelquefois d'une suffisante quantité de vivres, ou ont été obligées de les payer trop cher, voudroient ouvrir leurs Ports aux Nations Etrangères, & pour intéresser les cœurs & disposer les esprits à partager leurs vœux, il n'y a pas d'exagération qu'ils ne se soient permis de mêler au tableau des besoins & de la cherté ruineuse qu'ils ont prétendu que les Armateurs de France leur fesoient éprouver dans le commerce qu'ils ont avec eux.

Personne n'ignore sans doute tout ce que l'avidité, l'ambition personnelle & le desir immodéré d'acquérir une fortune plus indépendante & plus considérable encore que celle dont on jouit, peuvent suggérer de prétentions injustes. MM. les Députés des Colonies nous en présente un exemple bien frappant, lorsqu'au préjudice des plus grands intérêts de la Métropole & au mépris de tous les effets malheureux qui ne manqueroient pas de réjaillir dans nos Provinces, puisqu'ils porteroient sur toutes nos propriétés foncières,

comme sur nos Manufactures , nos diverses fabriques & sur toutes les parties du Commerce intérieur de la France, ils osent solliciter la permission de recevoir , dans leurs Ports, les navires des Puissances Etrangères, qui, plus éclairées que nous sur les véritables intérêts de leurs possessions coloniales & du commerce aussi de leur Métropole, n'ont jamais souffert l'admission d'aucun pavillon neutre dans leurs Ports du Nouveau Monde, & ont constamment apporté au contraire la plus grande rigueur à l'exécution des loix prohibitives qui les en excluent.

Eh ! que deviendrait la Marine royale, dont la France ne peut se passer ? Où puiseroit-elle, en cas de guerre, des matelots dont la marine marchande est la pépinière & l'école, si les Armateurs du royaume, justement découragés par la concurrence désastreuse qu'ils auroient à soutenir avec les Etrangers, une fois que ceux-ci seroient admis dans nos Colonies, ils se voyoient réduits comme ils le seroient nécessairement à abandonner tout commerce avec l'Amérique ? J'ose assurer qu'en peu de temps la France n'auroit pas dix mille matelots qui, en cas de guerre, pourroient suffire à peine à la cinquième partie des forces navales qu'elle s'est vues ; que diroient aussi nos Puissances voisines en nous voyant né-

gliger notre commerce, & l'abandonner, pour ainsi dire, à tous ceux qui voudroient s'en emparer ? Ils pourroient dire : ... Voilà un beau royaume, qui, pour avoir voulu faire respecter son pavillon & protéger ses Colonies, s'est procuré un déficit de deux ou trois milliards pour en laisser retirer l'avantage aux autres Nations.

Oui, François ! les deux dernières guerres vous coûtent cette somme immense. Eh ! nous pourrions, après de pareils sacrifices, consentir à ouvrir nos Ports d'Amérique à des Etrangers, qui en exportoient les denrées directement chez eux, & ce pour favoriser un certain nombre de Colons qui ne payent que fort peu d'impositions à la Métropole ? Songeons au contraire que nous avons à craindre une Nation libre & rivale de notre commerce, aussi guerrière qu'ambitieuse, & qui, dans ce moment, est digne de nous servir de modèle dans bien des points.

On ne peut pas se le dissimuler : les intérêts de la France sont compromis, pour ne pas dire plus, si on accueille favorablement les prétentions injustes, impolitiques & anti-patriotiques de MM. les Députés des Colonies : on n'en seroit que trop tôt convaincue par le désordre & les calamités sans nombre que leur succès ne manqueroit pas d'occasionner dans les Provinces de Bretagne, de

l'Anjou & du Poitou qui fournissent aux Colonies par Nantes , & les trois quarts du temps par Bordeaux ; ce Port si considérable, d'où se charge & se transporte tout l'excédent de belles productions de la Guyenne , du Languedoc , de la Gascogne , du Médoc , du Quercy , de la Rouergue , de l'Armagnac , du Périgord , tous riches , Cantons ou Provinces dont les récoltes consistant en vins ou en bleds abondans , ne trouvent de débouché que par ce commerce des Colonies : nous en dirons autant de Marseille , pour toutes les productions de la Provence , du Dauphiné & du Roussillon ; du Port de Bayonne pour celles du Béarn & du pays de Labour ; de la Rochelle pour l'Aunis & pour la Saintonge , de Dunkerque & du Havre pour la Flandre , la Normandie & les Cantons adjacens.

Voilà donc vingt provinces à peu près , où l'habitant malheureux des campagnes , les ouvriers de toutes les fabriques & les manufacturiers eux-mêmes , ne pourront payer l'imposition qui sera mise sur leurs terres , leurs ateliers ou leur industrie , s'ils ne peuvent en faire valoir les produits. Qui pourroit résister à cette image de désolation ?...

Messieurs les Créoles nous répéteront peut-être « quand vos récoltes , en France , seront

» abondantes , & que vous nous en fournirez
 » en suffisante quantité & à bas prix , nous n'en
 » extrairons pas d'ailleurs ; mais si par malheur
 » vos bâtimens n'arrivent pas au moment de
 » nos besoins ou de nos caprices , ou que vos
 » comestibles ayent pris à cette époque un peu
 » de cours , on lâchera alors une ordonnance ,
 » on écrira à la Nouvelle-Angleterre de venir
 » nous apporter des farines , & on leur ouvrira
 » nos ports en leur annonçant nos besoins. C'est
 » un trajet de dix jours seulement , pour aller à
 » Baltimore ou Philadelphie ; par ce moyen ,
 » nous aurons des provisions pour six ou huit
 » mois , & vos marchés de France regorgeant de
 » tout , chercheront ailleurs où ils pourront
 » trouver un débouché pour toute autre denrée
 » toutefois que le vin , que les Etrangers ne peu-
 » vent pas nous fournir , &c. » .

Mais , Messieurs , pouvez-vous de bonne foi
 contester qu'un armement ne peut se faire tout
 en vin , dans quelque port que ce soit ;
 que si on l'envoie uniquement chargé de vins ,
 il seroit obligé de rester un an dans la Colonie
 pour vendre toute sa cargaison , que dans ce
 long intervalle les grandes chaleurs du pays en
 auroient bientôt détérioré les parties qui ne
 seroient pas vendues tout de suite , & qu'enfin

un pareil séjour dans l'un ou l'autre de vos ports ruineroit de frais cette expédition ?

Il faut encore ajouter , à l'appui de ces observations , que si les Américains obtenoient l'admission chez eux des navires étrangers , il se feroit les trois quarts moins d'armemens dans le port de Bordeaux , dont tous les aboutiffans n'ont d'autre espoir & d'autre débouché que cette intéressante ville.

Il y a cent moulins situés sur les rivières de la Garonne , la Gironde , le Tar , le Lot & la Bahise , qui ne servent qu'à moudre des farines pour les possessions que nous avons au sud du Tropique : en sortant de ces moulins , ces matières passent entre les mains de cent cinquante fabriques ou minoteries qui font travailler dix milles ouvriers , lesquels manqueroient tous de pain , s'ils n'avoient ce moyen de subsistance. Les ressources que cet important commerce intérieur procure dans les provinces , favorisent la navigation des rivières , & fournissent à la Nation des milliers de marins , qui se font un plaisir & un devoir d'être utiles à leur Patrie , en combattant dans l'occasion pour elle.

Ne seroit-il donc pas de la plus grande impolitique de consentir à aucune des demandes de Messieurs les Colons ; ne sont-ils pas Fran-

çois comme nous, ne prétendent-ils pas l'être ; ne doivent-ils pas par conséquent contribuer aux charges & à la prospérité de l'Etat ? Eh ! bien , ils ne le font pas ; car il y a tels propriétaires d'habitations à Saint-Domingue , qui possèdent 300,000 livres de rente & plus dans ce pays là , & qui ne payent presque aucune contribution. Leurs terres ne sont pas du tout imposées , il n'y a que leurs Nègres qu'on impose , à raison de 3 livres par tête ; un habitant en a-t-il quatre cents ? il en déclare trois cents seulement : cela fait 900 livres argent des Colonies , & se réduit à la médiocre somme de 600 livres tournois , tandis qu'en France le Possesseur d'un pareil revenu en terres payeroit de 30 à 40,000 liv. à l'Etat.

Messieurs les Américains objecteront-ils que leurs sucres , cafés , indigos , cotons , cacao , &c. payent des droits ? Oui , c'est vrai , mais ce n'est pas eux , c'est le commerce qui les supporte. Oh ! mais (diront-ils) quand nous expédions nos revenus , vous faites le commerce & vous en courez la chance : quelle mauvaise manière de raisonner !...

Le Gouvernement , sage dans beaucoup de parties , avoit essentiellement favorisé les Colonies , en les affranchissant de tous droits sur les comestibles & les marchandises sèches ; d'après

cet avantage , le Négociant s'est livré avec confiance à des spéculations , il a fait aux Colons les avances de sa fortune & souvent de celle d'autrui , il leur a sacrifié son crédit , ses ressources , & aujourd'hui que la France se trouve créancière des Colonies pour plus de cinq cents millions , leurs habitans veulent qu'il leur soit permis de tirer les articles dont ils ont besoin de l'Etranger , afin de se soustraire à leurs créanciers primitifs , en faisant passer au dehors & sous le voile d'une prétendue nécessité toutes les productions de leurs îles ; quelle ingratitude !...

Que l'auguste Assemblée qui préside & qui a déjà si heureusement travaillé au bonheur de la Nation , veuille ne pas s'inquiéter des clameurs de Messieurs les Colons , & qu'elle daigne s'en rapporter aux Commerçans de France pour l'approvisionnement des Colonies : elles ont éprouvé quelquefois , il est vrai , des momens de disette & de cherté , mais ils ont été courts , & il est inconcevable que des gens mal intentionnés aient osé tromper un honorable Membre de l'Assemblée Nationale , lors de ses Séances à Versailles , au point de lui avoir fait avancer , par leurs infidèles instructions , qu'il falloit un barril de farine pour nourrir chaque Nègre.

Tout le monde fait qu'on ne nourrit les Nègres en Amérique qu'avec les vivres du pays, tels que la cassabe, les ignames, bananes, pommes de terre, farine de magnoc, mahi, bled d'Espagne, pois, &c. & que ce n'est que dans les très-grandes sécheresses, que l'habitant sucrier achète quelquefois de vieilles farines pour faire du biscuit pour ses Nègres, auxquels il en fait distribuer deux ou trois fois par semaine.

Voici un fait de la connoissance de tous ceux qui ont habité quelque temps l'Amérique, qui doit tranquiliser à jamais les dignes Arbitres de la Nation Française sur le sort des habitans de ce beau pays, le plus riche & le plus fécond de tous les coins de la terre, tant par la nature de ses produits que par celle de sa position qui lui a donné pour voisins les Anglo-Américains. Ces derniers ont formé pour Saint-Domingue un Entrepôt aux îles Turques : cela n'empêche pas que la Martinique, la Guadeloupe, Sainte Lucie & Marie-Galante, n'ayent aussi pour elles à Saint Eustache, à Saint Barthélemy & à Saint Thomas, dont leur intelligence leur fait tirer le plus heureux parti.

Ces îles Turques sont à vingt lieues du Cap François : elles appartiennent aux Anglois ;

mais ils les ont , en quelque sorte , abandonnées à cause de leur extrême aridité , ne pouvant y faire rien venir ; il y a au milieu de ces petites îles une rade où les navires sont en sûreté & dont les nouveaux Anglois ont soin de profiter , car ils y ont toujours des bâtimens mouillés chargés de farines : de temps en temps , ces bâtimens se présentent devant le Cap & déchargent dans des bayes ou Anses que MM. les habitans se font un plaisir de leur ménager pour leur propre avantage , puis ils retournent prendre leur poste aux îles Turques ; quant à ceux qui ont resté au mouillage , ils sont si nombreux qu'il y en a ordinairement de vingt à vingt-cinq , ayant ensemble à leur bord quinze à vingt mille barils de farine ; il sort alors des ports du Cap plusieurs petits bâtimens caboteurs François , qui prennent leurs expéditions comme chargés en farines , mais les barils de France dont ils sont pourvus sont vides ; ces bâtimens se rendent ensuite aux îles Turques & transfèrent la farine Américaine dans les barils François , puis ils vont les vendre ensuite le long de la côte ou entrent dans quelque port en disant qu'ils viennent du Cap. Ceux du Port-au-Prince , Saint Marc , Léoganne &c. , font à l'envi le même cabotage & vont pareil-

lement décharger leur cargaison dans un autre port que celui où ils ont pris leur expédition. On doit juger par-là si ce Commerce interlope ne porte pas un coup mortel à celui de la France , & s'il n'est pas bien surprenant que MM. les Colons en faisant ce commerce prohibé , prétendent encore que pendant la guerre & lorsque leurs côtes seront menacées par l'ennemi , nous allions exposer nos biens & nos vies pour les défendre.

Je me souviendrai toujours de ce jour mémorable où la Nation assemblée dans la salle du jeu de Paume , prouva au Despotisme combien elle connoissoit ses forces. Ce fut dans ce beau moment où la Députation de Saint-Domingue se présenta pour être admise auprès de cet Auguste Sénat ; M. de Gouy d'Arcy porta la parole à-peu-près dans ces termes : « Messieurs, » nous nous sommes donnés bien jeunes à Louis » XIV , nous avons fondé depuis une Colonie » bien puissante , nous la donnons à la Nation » & nous profitons avec ardeur de ce premier » moment pour vous offrir l'hommage de notre respect & de notre reconnaissance, &c. ». Après une pareille déclaration & les protestations d'un aussi noble dévouement , on ne devoit pas s'attendre à voir sirôt MM. les Co-

lons chercher à se soustraire aux engagements qui en dérivent : leur patriotisme & leur désintéressement a-t-il pu être de si courte durée ? Fatal empire de l'intérêt personnel ! ils ont mieux aimé renoncer au titre glorieux d'Enfans de la Nation , que de concourir aux succès du Commerce d'une Métropole qui leur fut dans tous les temps si utile ! . . .

Je vais résumer en peu de mots ces réflexions trop rapides.

Messieurs les Colonons croient pouvoir dire aux Armateurs des ports de France : » Vous » nous avez négligé , vous nous avez laissé » manquer de vivres en diverses circonstances , » &c. ». Ah ! ne les croyez pas , ces Américains si cupides , ils ne font pas aussi à plaindre qu'ils l'ont prétendu : mais le Globe entier a-t'il jamais vu deux années comme en 1788 & 1789 ? La première a offert dans toutes nos provinces désolées le malheureux exemple d'une disette telle qu'on n'en vit jamais , & la seconde si fertile en grands évènements dans presque toutes les parties du monde & particulièrement dans l'Empire François , que tous les genres de circulation & de communications de Commerce ont dû nécessairement y être interrompus. Les Campagnes ont craint justement

de manquer de bled par l'allarme que les Ennemis du bien public se plaisoient à semer parmi le Peuple.

Les Américains oferont peut-être répéter encore à la Métropole, laissez-nous, abandonnez-nous à nous-mêmes, &c. . . . Mais sont-ils assez forts pour se garantir des entreprises d'une puissance qui auroit l'ambition de les conquérir ? Eh ! de quel droit voudriont-ils nous faire renoncer à une propriété qui a coûté tant de sang & d'argent à la France ?

Je discutois ces jours derniers avec un habitant de la Guadeloupe qui me disoit : « Nous » étions bien plus heureux quand nous appar- » tenions aux Anglois, nous n'étions point » inquiétés & les Anglo-Américains nous appro- » visionnoient à bas prix, &c. . . . Je lui répondis, ils devoient bien le faire dans ce temps-là, Monsieur, puisque ces Angleterriens ne faisoient qu'un même Royaume avec la Mère-Patrie qui les autorisoit à approvisionner les Antilles. J'ajoutai : ce fut un beau iour aussi pour les Colons, que celui où les Anglois s'emparèrent de la Guadeloupe, car cette île devoit à cette époque à la France plus qu'elle ne valbit. Les Habitans jouirent dès ce moment de leurs entiers revenus par la faculté

qu'ils acquièrent de solder leur compte avec elle dans cette belle journée. Il est doux , il faut l'avouer , de changer de Gouvernement en pareille circonstance pour se soustraire aux poursuites de ses créanciers , &c.

Je crois qu'il convient , après avoir pris des renseignemens des personnes éclairées qui connoissent le mieux les Colonies , de faire des loix sages pour en réformer l'administration & le régime , & qu'il n'y a lieu à délibérer sur l'objet des réclamations de MM. les Américains.

A PARIS. De l'Imprimerie de L. POTIER DE
LILLE , rue Favart , No. 5.

1848

Le 15 Mars 1848

Monsieur le Ministre

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport que vous m'avez demandé par votre lettre du 10 courant.

Je prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre de l'Instruction Publique

Le Ministre

Le Ministre de l'Instruction Publique

Le Ministre